Réf. Farde e-Assemblées : 2682463

N° OJ : **30**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Jeunesse.- Appel à projets 2025.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 65.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2025,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 65.000,00 EUR à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2025, à l' attention des associations suivantes et répartis comme suit :

1) 3.000,00 EUR à l'asbl Jeunesse en Marche pour le projet "soutien de l'équipe de foot en salle";
2) 2.020,00 EUR à l'asbl Association de la Jeunesse VLM pour les ateliers socioculturels et ludique;
3) 5.000,00 EUR à l'asbl Maison de Jeunes de Neder-over-Heembeek pour le projet : Soutien scolaire au sein de nos structures jeunesse pour l'année 2025-2026;
4) 5.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour le projet Radio Voltaire;
5) 1.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour la Cérémonie trophée Lion Belge 2025;
6) 2.000,00 EUR à l'asbl Les Messagers du Cœur pour le projet : Chemin d'Art à l'hôpital, réalisation d'ateliers artistiques créatifs et récréatifs en pédiatries;
7) 3.000,00 EUR à l'asbl Le Troisième œil pour les frais de fonctionnement 2025;
8) 3.000,00 EUR à l'asbl Interpôle pour le projet : «Art et communauté 2025»;
9) 5.000,00 EUR à l'asbl Art Nomade pour les frais de fonctionnement 2025;
10) 4.000,00 EUR à l'asbl Lapsus Lazuli pour le projet : Docteurs Zinzins - "Des nez rouges au service des globules blancs !";
11) 2.500,00 EUR à l'asbl "De Brusselse Organisatie voor Emancipatie van Jongeren" pour le projet : Bockstael, un bon mélange;
12) 5.000,00 EUR à l'asbl Entraide Bruxelles pour le projet : Ateliers Alphadigital Intergenerationnel;
13) 3.000,00 EUR à l'asbl Double sens pour le projet : Radio'Actifs des ateliers pour créer, parler, écouter;
14) 3.000,00 EUR à l'asbl Centre TEFO, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse pour la réalisation d'un atelier radio pour les jeunes;
15) 2.980,00 EUR à l'asbl Ateliers du soleil pour le projet : Ateliers du Soleil;
16) 4.000,00 EUR à l'asbl ASE Anneessens pour le projet : Education et la qualification sont un vecteur essentiel de la stabilité

et de la cohésion sociale;
17) 2.000,00 EUR à l'asbl Association pour la Promotion du scoutisme, Les Amis de l'Isard pour le projet : Scoutisme à Laeken et à Neder-over-Heembeek;
18) 3.000,00 EUR à l'asbl Arthis - Maison Culturelle belgo-roumaine pour le projet : Jeunes toujours;
19) 1.500,00 EUR à l'asbl Art et Marges Musées pour le projet : Visites suspendues pour les enfants des Marolles;
20) 5.000,00 EUR à l'asbl Anneessens 25 pour le projet : Multisport (babysport).

Annexes :